

Délibération affichée,
 rendue exécutoire,
 après transmission au
 Contrôle de la Légalité
 le : 21/03/16

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20160318-lmc191218-DE-1-1

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 18 mars 2016

POLITIQUE A04 ENVIRONNEMENT

ATTRIBUTION DE 5 SUBVENTIONS AU TITRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'EAU

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME JOSÉPHINE KOLLMANNSBERGER ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général du 26 mars 2010 relative à l'évolution des dispositifs départementaux d'aides aux communes ;

Vu la délibération du Conseil général du 18 octobre 2013 relative au Schéma Départemental de l'Eau (SDE) adopté en vue de soutenir les projets des collectivités maîtres d'ouvrage dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et donnant délégation à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, article 59 ;

Vu les délibérations de la commune de Sartrouville en date du 12 février 2015, du syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Orgerus en date du 12 octobre 2015, du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette en date du 24 novembre 2015, du syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally en date 14 octobre 2013, du syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre en date du 3 novembre 2015 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DÉCIDE d'attribuer des subventions au titre du schéma départemental de l'eau selon les modalités suivantes :

Bénéficiaires	Opération	Montant €HT éligible	Taux de la subvention	Montant maximal de la subvention (€)
Sartrouville	n°5 : redimensionnement du réseau d'assainissement rue de Chatou	210 620	20%	42 124
Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Orgerus (SIARO)	n°1 : remplacement du collecteur de transfert rue du Clos des Bourgognes	288 000	20%	57 600

Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY)	n°7 : programme d'entretien 2016 de l'Yvette et ses affluents	30 730	20%	6 146
Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG)	n°3 : programme d'entretien 2016 du ru de Gally*	60 000	20%	12 000
Syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre (SYB)	n°2 : programme d'entretien 2016 de la rigole de Châteaufort*	21 505	20%	4 301
TOTAL		610 855		122 171

(*) montant de l'opération calculé en TTC compte tenu de la non récupération de la TVA

PRÉCISE que les bénéficiaires peuvent commencer les travaux subventionnés à compter de la notification de la délibération ;

DIT que les subventions seront imputées au chapitre 204 article 204142 du budget départemental exercices 2016 et suivants.